



FAQ Déchets : Informations centres de tri



OÙ JETER QUOI?



Sierre met à votre disposition 200 moloks à ordures, 10 écopoints et 2 déchetteries. Horaires et situation des différents points de tri dans le guide de gestion des déchets de la Ville de Sierre. Quel déchet pour quel

emplacement? [Consultez ce tableau.](#)

LE RAMASSAGE PORTE-À-PORTE VA-T-IL CONTINUER? >

Non, sauf pour quelques rues. Dans ces zones qui ne sont pas équipées en moloks, les habitants doivent déposer leurs sacs à ordures (sacs taxés dès 2018) pour le ramassage, [selon ce calendrier](#). Le ramassage des cartons/papiers dans tous les quartiers (premier mercredi du mois) est maintenu, ainsi que celui des sapins de Noël en début d'année et la collecte itinérante des déchets spéciaux au printemps.

L'UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE RESTE-T-ELLE GRATUITE? >

Oui. Mais l'apport des déchets est plafonné dans un premier temps à 1 tonne par an et par ménage, afin d'éviter les abus. Pour contrôler le poids des déchets et la provenance des usagers, les déchetteries intercommunales sont équipées de balances électroniques et d'un système d'identification.

LES BALANCES DE LA DÉCHETTERIE SONT-ELLES FIABLES, ALORS QU'ELLES MARQUENT DES "SAUTS" DE 0 À 10KG ? >

A l'instar des balances de cuisine, la précision de mesure du poids est dépendante du poids maximal acceptable sur la balance. Comme la balance de la déchetterie peut accepter plusieurs dizaine de tonnes, sa mesure ne peut être donnée qu'à l'arrondi de 10 kg, selon les indications de l'Institut fédéral de métrologie. Cela signifie que le poids qui vous sera imputé sera toujours ramené à la dizaine la plus proche. Cela est tout à fait

compréhensible lorsque les quantités amenées pèsent plusieurs dizaines de kilos. Les arrondis à la hausse comme à la baisse se compensent statistiquement entre les différents passages des usagers. Par contre, si les apports sont très faibles et ne représentent que quelques kilos, il se pourrait que la représentativité des mesures soit quelque peu bousculée. Nous appelons les usagers à regrouper leurs apports à la déchetterie. Autrement dit: au lieu de plusieurs voyages avec peu, prévoyez moins de voyages avec beaucoup. Au-delà de la question de la mesure du poids, l'impact environnemental de nombreux apports de faibles quantité représente un bilan à la fois financier et environnemental très peu performant.

POUR ALLÉGER MA POUBELLE, PUIS-JE APPORTER LES EMBALLAGES ET PLASTIQUES MARQUÉS DU LOGO "POUBELLE" À LA DÉCHETTERIE? >

Non. Le logo «poubelle» indique que vous devez jeter ces déchets dans votre sac à ordures.

LES ÉCOPOINTS SONT-ILS SURVEILLÉS ET LES FRAUDEURS AMENDÉS? >

Deux fois oui. La Commune dispose de systèmes de vidéosurveillance fixes et mobiles. 20 agents assermentés sont habilités à amender les contrevenants.

Dans les écopoints, il est interdit:

- > d'abandonner ordures et encombrants sur la voie publique, hors des moloks
- > de jeter ses déchets en vrac, sans sac, dans le molok à ordures ménagères
- > de jeter un sac non taxé dans le molok à ordures (dès le 1er janvier 2018)
- > de jeter les déchets inadéquats dans les moloks spécialisés.

Les amendes oscillent entre 100 et 1000 francs, selon la gravité des faits.

DES ÉCOPOINTS SUPPLÉMENTAIRES SONT-ILS PRÉVUS? >

La Ville est attentive au développement des quartiers. Elle va compléter l'offre de bennes et moloks au fur et à mesure, selon les besoins.

COMMENT COMMANDER OU REMPLACER UNE CARTE DE DÉCHETTERIE? >

Le remplacement d'une carte (duplicata ou nouvelle) peut se faire par courriel auprès de l'administration communale à l'adresse suivante : services.techniques@sierre.ch ou directement à la réception de la déchetterie de Chétroz. L'envoi d'une carte ou son renouvellement est réalisé sans frais dans la limite d'un cas par année. Un émolument de CHF 25.- H.T. sera perçu dès l'établissement d'une seconde carte. Pour les sociétés ou immeubles, la commande d'une carte s'effectue au moyen du formulaire [Demande de carte d'accès à la déchetterie](#).